

► La Fondation du patrimoine

Premier acteur de la générosité en faveur du patrimoine, la Fondation du patrimoine se mobilise au quotidien, aux côtés des collectivités, associations et particuliers, pour préserver le patrimoine partout en France.

Pour chaque projet restauré, la Fondation du patrimoine participe activement à la vie des centres-bourgs, au développement de l'économie locale, à la création d'emplois et à la transmission des savoir-faire.

1€ de don au patrimoine = 21€ de retombées économiques*

*Selon une étude Fondation du patrimoine-Pluricité 2020

Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité et une transparence financière. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux, sur présentation des factures acquittées.

Sur le terrain, un solide réseau d'experts, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

Votre don ira à un projet de qualité !

► Mentions légales

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au porteur de projet les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons.

Les informations que vous nous communiquez dans ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées aux personnes habilitées par la Fondation du patrimoine. Conformément aux articles 39 et suivants de la Loi Informatique et Libertés et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), en justifiant de votre identité, vous bénéficiez de droits d'accès, de rectification, d'effacement ou de portabilité de vos données, du droit de retirer un consentement préalablement donné, ou, pour des motifs légitimes de vous y opposer totalement ou partiellement, ou encore à en demander la limitation. Pour exercer vos différents droits, vous pouvez envoyer un mail au Délégué à la Protection des Données de la Fondation du patrimoine : dpo@fondation-patrimoine.org. Plus d'informations dans notre Politique de Confidentialité présente sur www.fondation-patrimoine.org.

Seul le porteur de projet sera également destinataire de ces données pour les finalités définies dans ladite Politique de Confidentialité ; si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, cochez la case ci-contre. ☐

► Contacts



FONDATION DU PATRIMOINE

Fondation du patrimoine – Délégation
Bretagne
BP 70289
75867 PDC PARIS 18
02 99 30 62 30
bretagne@fondation-patrimoine.org
www.fondation-patrimoine.org
Suivez-nous sur



COMMUNE DE SAINT-FREGANT

1 Le Bourg
29260 Saint-Frégant
02 98 83 05 02
secretariatmairie@saintfregant.bzh
www.saintfregant.bzh



LES AMIS DU MUSÉE DU LÉON

Place des Trois Piliers
29260 Lesneven

► Les partenaires de la Fondation du patrimoine



► Je donne !

Pour la
restauration de la

**Villa gallo-romaine de
Keradenne
à Saint-Frégant
Finistère**

Création graphique : Fondation du patrimoine - Photo de couverture © CAP CULTURE PATRIMOINE - Document généré par PrintFlux - Ne pas jeter sur la voie publique

Retrouvez
tous les projets sur
www.fondation-patrimoine.org

► Keradennec : un patrimoine millénaire à préserver

◆ ◆ LE PROJET

Fouillée de nouveau depuis 2021, la villa gallo-romaine de Keradennec, à Saint-Frégant, est inscrite en tant que Monument Historique depuis 2000. Acheté par la commune en 2019, le site fait l'objet de fouilles archéologiques avec une équipe de plus de 20 personnes chaque mois de septembre.

Aujourd'hui, un projet de restauration ambitieux est lancé afin de préserver et transmettre ce patrimoine unique. Il consistera à cristalliser progressivement les maçonneries mises au jour : stabiliser et protéger les ruines tout en respectant leur authenticité. Ces interventions permettront d'assurer leur pérennité et de rendre les vestiges lisibles et accessibles au plus grand nombre.

Au-delà de la conservation, le projet vise aussi, à moyens termes, la valorisation du site : création de parcours de visite, panneaux explicatifs, médiation numérique et animations culturelles. Il s'agit de partager les découvertes archéologiques avec le public et de renforcer l'attractivité culturelle et touristique du territoire.

En participant à la souscription, vous contribuez à la sauvegarde d'un patrimoine millénaire, au rayonnement culturel du Léon et à la transmission de notre histoire aux générations futures.

◆ ◆ LE LIEU ET SON HISTOIRE

Édifiée à partir du I^{er} siècle et occupée jusqu'au haut Moyen Âge, la villa fut tour à tour résidence aristocratique, exploitation agricole et centre artisanal frappant la monnaie. Les

fouilles ont révélé des thermes monumentaux, des espaces décorés d'enduits peints et des ateliers témoignant d'activités variées, dont la métallurgie. Redécouverte au XIX^e siècle, elle fait, depuis, l'objet de recherches régulières qui enrichissent notre connaissance de la vie quotidienne en Armorique.

◆ ◆ LA MOBILISATION

Autour de la villa gallo-romaine de Keradennec, une véritable dynamique s'est mise en place. La commune de Saint-Frégant et l'association locale Henchou an holl, qui entretient le site, œuvrent main dans la main avec les archéologues et de nombreux étudiants en archéologie présents chaque année sur le chantier. Le projet bénéficie aussi du soutien de la communauté de communes de Lesneven, de l'Office de tourisme Lesneven Côte des Légendes et de l'association Les Amis du Musée du Léon, qui accompagnent et valorisent les recherches.

Cette mobilisation collective illustre l'importance accordée à la sauvegarde et à la transmission de ce patrimoine exceptionnel : la plus grande villa gallo-romaine connue en Bretagne.

Montant des travaux	30 000 €
Objectif de collecte	18 000 €
Début des travaux	2025



► Bulletin de don

► Oui, je fais un don pour aider la restauration de

la villa gallo-romaine de Keradennec à Saint-Frégant

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine si le projet n'aboutit pas dans un délai de 5 ans après le lancement de la collecte, s'il n'est pas réalisé conformément au programme de travaux validé par la Fondation ou dans le cas de fonds subsistants à l'issue de l'opération.

Sur notre site internet

www.fondation-patrimoine.org/103777

ou en flashant le QR code ci-contre.



Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bulletin de don à Fondation du patrimoine, Délégation Bretagne, BP 70289, 75867 PDC Paris 18, accompagné de mon règlement à l'ordre de :

Fondation du patrimoine

La Villa gallo-romaine de Keradennec

Le montant de mon don est de

☐ 80 € ☐ 150 € ☐ 250 € ☐ 500 € ☐ _____ €

Raison sociale* : _____

Forme juridique* : _____ SIREN* : [] [] [] [] [] [] [] [] [] []

Nom : _____

Adresse : _____

_____ Code postal : _____

Ville : _____ Pays : _____

E-mail : _____

*Informations obligatoires pour les entreprises

► Je bénéficie d'une réduction d'impôt

Exemples de dons	80 €	150 €	250 €	500 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu	28 €	51 €	85 €	170 €
Réduction d'impôt de 66% du don dans la limite de 20% du revenu imposable.				
Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière	20 €	38 €	63 €	125 €
Réduction d'impôt de 75% du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €).				
Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés	32 €	60 €	100 €	200 €
Réduction d'impôt de 60% du don dans la limite de 20 000 € ou de 5% du chiffre d'affaires HT lorsque cette dernière limite est plus élevée.				

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail. Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre ☐